

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Pessac - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville - Place de la 5ème République - Avenant n°1 - lot 1 infrastructures VRD : groupement Fayat TP - Autorisation.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une consultation par appel d'offres ouvert, en vue de réaliser l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Pessac (secteur 1: place de la 5°république), la Commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2011 a attribué 4 marchés dont le lot 1 : travaux d'infrastructures VRD au groupement Fayat TP (Novello-Somopa) pour un montant de 2 663 819,49 € HT, pour une durée de 15 mois.

La consistance technique de requalification VRD du lot n°1 porte sur les espaces de la rue Laugaa, de la place de la 5°république (parvis mairie, parvis église, parvis lycée) et de l'avenue Pasteur-Jaurès au droit de la place.

Le chantier ayant débuté fin juin dernier, ses phases 1 et 2 sont en passe de s'achever avant mi décembre 2011 conformément au planning initialement acté avec la ville de Pessac lequel est très serré compte tenu de la localisation de l'opération en hyper centre ville à proximité d'équipements majeurs (mairie, église, cinéma, lycée, gare pôle multimodal) dont le maintien de desserte est très contraignant.

Après 5 mois d'activité de cette opération d'infrastructures, marqués par un avancement soutenu pendant les deux mois de vacances scolaires d'été, est générée une charge de travail supplémentaire pour le groupement FAYAT TP au titre de sa prestation VRD et ce, pour les raisons suivantes :

- **points durs et imprévus techniques** : notamment encombrement et état dégradé des nombreux réseaux existants enterrés découverts, altimétrie contraignante de multitudinaires non repérables avant fouille, précision du mode de réalisation de certains éléments de cerclage et génie civil.
- **ajustement « chemin-faisant » du phasage détaillé des zones d'intervention** suite à concertation avec riverains et pour des raisons de cohérence opérationnelle en vue d'assurer des conditions acceptables de circulation en centre ville.

- **nouvelles commandes de la ville de Pessac** : liées à des impératifs de sécurité des usagers (fonctionnalités accrues des bornes rétractables, arrêt minute élargi, acodrain sur entrée parking mairie)
- **transfert au lot 1 d'une partie des travaux du lot 4 résilié pour cause de liquidation judiciaire** afin de ne pas retarder et pénaliser l'avancement général du chantier en particulier pour la réalisation des fosses d'arbres et de leur remplissage (mélange terre pierre, ancrage des mottes) par rapport au dallage en cours.

Les principaux postes d'augmentation sont:

- *cerclage métallique fosses d'arbres et atolls*
- *regards de façades*
- *fonte garnissable*
- *arrêt minute modifié*
- *seuil parking mairie*
- *gestion électronique des bornes*
- *fourniture et pose mélange terre pierre*

La mise au point complexe du prototype du ruban bois caniveau technique a également engendré un surcoût quant aux modalités pratiques de mise en œuvre.

En conséquence, les travaux dévolus aux cotraitants NOVELO et SOMOPA, qu'il s'agisse respectivement des préalables de réseaux humides (Eaux usées, eaux pluviales, adduction d'eau potable) et secs (fibre optique) ou ceux consécutifs de pavage-dallage, doivent faire l'objet de plusieurs adaptations justifiées au même titre que les travaux de voirie et mobiliers urbains du ressort du mandataire FAYAT TP, nécessitant la rédaction d'un avenant n°1.

Eu égard les prestations supplémentaires à confier au groupement titulaire du lot 1, il est donc proposé d'augmenter le montant dû de + 106 561,55 € HT, soit + 4 % par rapport au montant initial, portant le montant total de la prestation à 2 770 381,04 € HT.

Ce coût supplémentaire sera financé au titre du Budget Principal Chapitre 23 –Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010/ 0549 en date du 24 septembre 2010 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Pessac – Place de la Vème République,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 février 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Le caractère strictement nécessaire des modifications intervenues en cours de chantier,
L'intérêt financier et opérationnel majeur pour le maître d'ouvrage et la ville de Pessac à
respecter le planning de l'opération et à commander à l'entreprise ces prestations
supplémentaires afin de résoudre les sujétions techniques apparues,

DECIDE

Article 1 : autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 infrastructures
VRD attribué au groupement Fayat

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la
présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JANVIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2012</p>
--

M. ALAIN DAVID